

ABONNEMENT

SAUMUR	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal.
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces,	la ligne.....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions rouges et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 28 JUILLET

Élections du 31 juillet 1892

Candidats Conservateurs

Conseil général

Montreuil-Bellay. — M. GIGOT, conseiller sortant.

Saumur (Nord-Est). — M. BRUAS, conseiller sortant.

Vihiers. — M. DES NOUÏES, conseiller sortant.

Conseil d'arrondissement

Doué-la-Fontaine. — M. GUIONIS, conseiller sortant.

Gennes. — M. BAUDRILLER, conseiller sortant.

LA SUCCESSION
De la question d'Orient

Avec le temps, la question d'Orient, c'est-à-dire la lutte pour l'influence dans le bassin de la Méditerranée, s'est transformée. Elle a aujourd'hui trois points douloureux: l'Égypte, Tunis, le Maroc; et sur les trois nos intérêts sont directement engagés: en Égypte pour assurer la libre communication avec nos possessions de l'extrême-Orient; à Tunis et au Maroc pour nous garantir contre les intrigues étrangères dans notre empire africain.

De l'Égypte il n'y a point à parler, pour le moment. C'est une question qui restera ouverte longtemps encore; il ne faudrait pas, en effet, se laisser sur l'importance qu'aura pour la résoudre le changement politique accompli en Angleterre, du fait de la victoire remportée par M. Gladstone. S'il est assez difficile de démêler l'opinion vraie du peuple britannique au sujet de l'évacuation de ce pays, il est une chose dont on peut être assuré, c'est que, sauf de très rares exceptions, tous les hommes politiques en vue du parlement y sont nettement opposés, et ceux qui font grand fond sur certaines déclarations du grand *Old Man* oublient trop les réserves dont il les a accompagnées et aussi quel sentiment professe à cet égard l'état-major du parti libéral. Or lord Roseberry, sir W. Harcourt, tous les héritiers présomptifs de M. Gladstone, en ce qui concerne le retrait des troupes anglaises de la terre des Pharaons, ne diffèrent guère d'opinion des plus enragés torys. Le moment n'est donc pas venu de s'en occuper.

D'un intérêt plus immédiat, par contre, est la question marocaine à laquelle l'insuccès de la mission de sir Euan Smith vient de donner une réelle et fort grave actualité. Il en est de la succession du Chérif comme de celle de « l'homme malade »; les héritiers sont nombreux et ardents. Il y a l'Angleterre toujours prête à la curée, convaincue que tout héritage vacant ou sur le point de l'être lui appartient de droit, avide enfin de s'assurer les deux clefs de la Méditerranée: il y a l'Espagne qui a tou-

jours considéré le Maroc comme le prolongement de la péninsule ibérique, en vertu des droits acquis des sultans de Cordoue et de Grenade par les successeurs de Ferdinand et d'Isabelle la Catholique; il y a la France, désireuse de ne pas voir se fixer des rivaux ou des adversaires sur les frontières de l'Algérie; il y avait jadis les Allemands, au moment de leur grande ferveur coloniale, mais aujourd'hui ils paraissent s'en désintéresser politiquement pour se contenter des avantages, chaque jour plus considérables, que leur assurent dans ces contrées les progrès de leur commerce. La France et l'Espagne ont intérêt au maintien du *statu quo*, la première parce qu'elle ne se soucie point de provoquer des conflits dont il est impossible de démêler les conséquences, la seconde parce qu'elle se sent trop faible et trop pauvre pour intervenir utilement. Depuis quelques mois, l'Angleterre, par contre, semble prendre à tâche de précipiter une crise d'où doit sortir, espère-t-elle, l'ouverture de la succession à son profit.

Cela a commencé par une campagne très-active dans le *Standard*: l'état intérieur du Maroc était tel qu'il nécessitait une intervention immédiate de l'Europe si l'on ne voulait laisser se produire les pires catastrophes. Il a crié au loup! mais de loup on n'a vu alors nulle trace. S'apercevant que tous ses efforts étaient vains pour émouvoir l'opinion, lord Salisbury se résolut ensuite à envoyer à Fez un ministre à l'esprit violent et tatillon, sir Euan Smith, chargé de provoquer, par ses exigences, le conflit souhaité pour réaliser au Maroc ce qui avait été accompli en Égypte. Malheureusement pour le succès de ses plans, le chef du cabinet britannique avait compté sans son hôte: je veux dire sans la ferme résolution de la France de ne pas répéter la faute commise en Égypte et sans l'évolution parlementaire qui s'est accomplie en Angleterre. Lorsque, voyant que chaque pas en avant fait par lui serait suivi d'un pas équivalent fait par la France, il voulut brusquer les choses: il était trop tard: M. Gladstone était vainqueur.

Au premier moment, on put croire que sous l'influence d'un accès de jougoïsme aigu les libéraux allaient se compromettre dans le sens de la politique marocaine de lord Salisbury; mais, la réflexion aidant, les voilà revenus à des sentiments plus doux. Le *Daily News*, l'organe particulier de M. Gladstone, désavouant implicitement les intempérances de sir Euan Smith, proclame la nécessité de ne rien précipiter, et d'arriver à une entente avec la France avant de rien entreprendre sur ce terrain brûlant, et voici la question marocaine prête à s'assoupir à nouveau, ce qui n'est pas une raison, au contraire, pour nous relâcher de notre vigilance sur ce qui se passe à Tanger et à Fez.

Nous avons dit que le troisième point douloureux de la question méditerranéenne était la Tunisie, de la perte de laquelle les Italiens ne veulent pas se consoler.

Elle a justement donné lieu, ces derniers jours, à des attaques très-vives de la part de la presse italienne sous le prétexte que nous fortifions Bizerte, Bizerte qui s'avance comme un éperon entre les deux parties orientale et occi-

dentale de la Méditerranée et qui nous offrirait le premier port du monde si nous osions vouloir l'utiliser. Si nous osions vouloir, disons-nous, car, en 1886, le gouvernement commença des travaux préparatoires pour permettre l'accès de cette véritable mer intérieure à nos vaisseaux de guerre, mais il les interrompit précipitamment sur les réclamations de l'Angleterre et de l'Italie, et depuis il ne les a plus repris sérieusement. Les articles 2 et 3 du traité du Bardo nous donnaient, cependant, cette faculté; il serait bon aujourd'hui de nous en ressouvenir.

De cette position, en effet, on commande Malte et les côtes de la Sicile, l'on est en mesure de couvrir Toulon, Marseille, comme d'intervenir vers Alexandrie ou Tanger, et nos flottes conquièrent le port de guerre qui leur fait défaut en Algérie. Nul argent, une quinzaine de millions environ, ne serait mieux dépensé et, lorsque les questions d'Égypte et du Maroc se rouvriraient, nous serions prêts à faire entendre utilement notre voix.

C. WATERNAU.

LA FAMINE EN RUSSIE
ET LES ACCAPAREURS DE BLÉ

Sous ce titre, les *Affiches Tourangelles*, après avoir cité un article du *Petit Journal*, ajoutent les réflexions suivantes:

Comme on le voit, la famine a éclaté peu après l'enlèvement du blé par les accapareurs.

Or, à notre humble avis, il faudrait commencer par empêcher les accapareurs cosmopolites d'enlever tout le blé disponible dans le but de réaliser des millions de bénéfices, en faisant la hausse, au risque d'affamer tout un pays au profit duquel le *Petit Journal* ne trouve qu'un remède: un appel à la charité inépuisable des Français.

Thomas Grimm ne dit pas un mot pour flétrir les accapareurs du blé qui, au mépris de toute pudeur, se sont enrichis en réduisant trente millions de Russes à la plus affreuse des famines pendant qu'ils se frottent les mains d'avoir si bien réussi dans leur *betit gommerce*.

Si l'accaparement et l'enlèvement du blé de la Russie méridionale n'est pas la seule cause de la famine qui sévit actuellement dans ce grand pays, ami de la France, on avouera avec nous que c'est au moins une des principales causes de la disette.

En effet, c'est le blé et le pain qui manquent plutôt que l'argent puisque, d'après les *Nouvelles de Moscou*, le prêtre Philimonoff écrit:

« Il y a dans ma paroisse des paysans qui se nourrissent d'herbe et de feuilles sèches. »

Un des organisateurs des distributions de soupe dans le gouvernement de Tambouff écrit:

« Je suis obligé de refuser les secours. Je n'ai plus ni argent, ni provisions. »

« Hier, il est venu un paysan qui se tenait à peine debout, pâle et défilé, les yeux rouges de larmes, il ne demande rien pour lui, ne dit même pas qu'il a faim, mais il implore pour

sa femme malade et pour son enfant... Je n'avais plus rien à lui donner et lui dis que nous ferons tout ce que nous pourrons; il part en me remerciant de mes bonnes intentions.

« En visitant les maisons des paysans à Podiom, j'entre chez un nommé Klemenoff. Toute la famille est là, décharnée par la faim. La chaumière est pleine d'une odeur ammoniacale qui vient de ce qu'on ne se chauffe plus qu'avec du fumier. Pas une trace d'aliment, pas un croûton de pain. La femme se jette à mes pieds, m'appelant *bienfaiteur*; la vieille mère, sèche comme une momie, se tient à peine debout et marmotte d'un air hébété: « Du pain, du pain. » Le maître d'école, qui était avec moi, se mit à pleurer! »

Dans une autre lettre écrite par une personne venue de Saint-Petersbourg pour organiser des cuisines à la campagne, nous lisons, dit Thomas Grimm:

« En une seule journée, j'ai vu tant de souffrance humaine, que j'en perds complètement la tête. Je suis anéanti par des impressions pénibles sans nombre. Je voudrais pleurer, écrire avec mes larmes et faire pleurer les autres. »

« Qu'ajouter après ces citations? dit le *Petit Journal* en terminant, n'avais-je pas raison de dire, en commençant, qu'il y a là un devoir d'humanité à remplir et qui s'impose à tous les peuples? »

INFORMATIONS

L'*Officiel* a promulgué, hier, la loi ouvrant au ministère de l'intérieur un crédit supplémentaire de 2,507,000 fr., part de l'Etat dans la création de nouveaux agents de police à Paris, et une autre loi ouvrant au budget du même ministère un crédit supplémentaire de 200,000 fr. pour la célébration du centenaire de la République.

INCIDENT DE FRONTIÈRE

Suivant une dépêche de Strasbourg à la *Petite Presse*, l'enquête allemande aurait démontré que des officiers allemands ont violé effectivement la frontière française, mais sans intention et non en service commandé.

LA COMPAGNIE DU NIGER

Les journaux publient une nouvelle lettre du lieutenant Mizon maintenant énergiquement ses précédentes affirmations sur la violation de l'acte de Berlin par la Compagnie du Niger et accusant formellement M. Mackintosh, l'agent de la Compagnie, d'avoir répandu des bruits mensongers pour le faire massacrer lui et sa troupe.

Cela résulte de la déclaration du sultan Zoubir et de ses ministres.

ATTENTAT CONTRE UN COLONEL

On écrit de Lyon, 27 juillet:

« On annonce, sous toutes réserves, que pendant les manœuvres d'hier au camp de Valbonne, plusieurs balles auraient été tirées

sur M. Martin, colonel du 96^e, et sur le chef de bataillon Schmitt.

» L'enquête n'a donné aucun résultat. »

UN TORPILLEUR COULÉ

Brest, 27 juillet. — Le torpilleur qui a coulé l'avant-dernière nuit appartenait à la défense mobile du port de Brest.

Les blessés sont au nombre de trois ; ils ont été transportés dans la matinée à l'hôpital maritime.

Le torpilleur est resté accroché quatre minutes sur l'éperon du garde-côte *Tempête*, ce qui a permis à l'équipage de se sauver.

Quoique le torpilleur ait coulé par 20 mètres de fond, il sera cependant renfloué.

ÉTRANGER

ITALIE. — Le voyage du roi à Gènes fait à Rome l'objet de tous les commentaires, par suite de l'indécision qui paraît régner à cet égard dans les cercles gouvernementaux.

Après avoir fait annoncer officiellement pour le 4 août le départ de Sa Majesté, et avoir donné des instructions dans ce sens aux autorités maritimes et civiles, le ministère semble vouloir revenir sur la décision prise, et fait annoncer par ses officieux que rien n'est encore décidé.

Cette attitude nouvelle devrait, paraît-il, être attribuée aux menées des Cercles de la Cour, que l'annonce de l'envoi d'une escadre française à Gènes ne laisse pas que de gêner beaucoup. Les personnages politiques qui ne sont pas inféodés à l'idée de la Triplice se montrent, par contre, très surpris de l'attitude maladroite du ministère en cette occurrence.

MAROC. — On écrit de Tanger :

« Le bruit court que les Ancherites insurgés s'avancent sur le territoire de Tanger pour attaquer les troupes marocaines ; une grande panique règne aux environs. Les membres de la colonie européenne qui demeurent hors la ville y rentrent pour chercher un refuge. »

L'ATTENTAT CONTRE LE SHAH DE PERSE

Le Shah de Perse vient d'être victime d'un incident qui a failli lui coûter la vie.

En quoi a consisté cet incident, on ne le sait pas encore exactement.

Les versions publiées par les journaux du Caucase sont contradictoires.

D'après l'une d'elles, il s'agirait d'un attentat commis pendant une promenade que le sultan venait faire en voiture.

La balle aurait effleuré Nasser-Eddin à la par-

tie inférieure du ventre, et aurait produit une légère blessure.

D'autres journaux, au contraire, confirment la version annoncée par voie télégraphique, à savoir qu'un revolver avec lequel jouait à table le petit favori du Shah, Aziz-Sultan, serait parti inopinément, et que la balle aurait passé tout près de la tête du Shah.

Cette version concorde d'ailleurs avec la circonstance, constatée à l'unanimité par tous les journaux susdits, qu'Aziz-Sultan a été interné à Téhéran et qu'il est défendu à qui que ce soit de l'approcher.

A la suite de cet incident, dont le Shah a été très péniblement affecté, sa femme Emioedkas, tante d'Aziz-Sultan, et le grand-vizir Enim-Sultan, seraient tombés en disgrâce, et de nombreuses mutations ne manqueraient pas d'avoir lieu à la cour de Perse.]

Chronique Locale ET DE L'OUEST

L'ÉLECTION

Du canton Nord-Est de Saumur

On écrit d'une commune de ce canton au *Journal de Maine-et-Loire* :

M. Pottier parcourt en ce moment son canton de haut en bas et de long en large, prodiguant de tous côtés les poignées de main, les sourires, les flatteries, promettant aux électeurs de se mettre en quatre, en huit, en douze pour leur rendre service, de faire pleuvoir sur eux toutes les faveurs officielles, tous les bienfaits administratifs, toutes les bénédictions du gouvernement. Il paraît que, s'il est élu, nous nagerons dans l'opulence et vivrons dans la jubilation. Si le froid, la pluie, la grêle viennent à endommager ou à détruire nos récoltes, M. Pottier sera là pour réparer le mal, et grâce à lui nous n'aurons plus rien à craindre de la fureur des éléments.

Il y a de braves gens qui croient tout cela dur comme fer, mais il y en a d'autres que les belles paroles du maire d'Allonnes ne parviennent point à séduire, et, si je suis bien renseigné, voici le colloque qui s'engage assez souvent entre le candidat de la sous-préfecture et les électeurs auxquels il rend visite :

« — Bonjour, mon cher ami, je viens vous serrer la main en passant.

» — Merci bien, monsieur, de l'honneur que vous me faites.

» — Vous savez que je me présente au Conseil général ?

» — Oui, monsieur, j'ai reçu votre profession de foi.

» — Eh bien ! qu'en pensez-vous ?

» — Mon Dieu, monsieur, pas grand'chose.

Vous dites que vous prendrez les intérêts du canton, mais c'est ce que fait depuis vingt ans la famille Bruas ; nous n'avons point à nous plaindre d'elle. Le neveu, comme l'oncle, nous a rendu bien des services, et je ne sais pas si nous aurions grand avantage à changer.

» — Cependant je suis en fort bons termes avec l'administration, je suis l'homme du gouvernement, j'obtiens pour vous tout ce que vous désirerez.

» — Mais, il ne s'agit pas du gouvernement, il s'agit du Conseil général, et j'ai toujours entendu dire que M. Bruas était très aimé et très considéré par ses collègues de l'assemblée départementale, et que ceux-ci n'avaient rien à lui refuser. Je vous le répète, nous n'avons pas intérêt à le remplacer par un autre.

» — Cependant...

» — Et puis, voulez-vous que je vous dise toute ma pensée ? M. Bruas n'est peut-être pas dans les idées du jour, mais, du moins, il n'a jamais changé, et nous autres qui ne faisons guère de politique, nous aimons autant ceux qui ne changent pas, parce qu'on doit toujours avoir plus de confiance dans un homme fidèle à ses convictions et à son passé que dans un ambitieux qui tourne avec le vent.

» — Vous ne pouvez pourtant pas nier que j'ai rendu de nombreux services à vos concitoyens ?

» — N'avez-vous point cherché aussi à vous parer des plumes du paon, et à vous attribuer le mérite de certains résultats dus à M. Bruas ? — Tenez, monsieur, il est bien à sa place au Conseil général ; vous, vous êtes bien à la vôtre à la mairie d'Allonnes, restez donc l'un et l'autre dans vos positions respectives, et personne ne s'en plaindra... J'ai bien l'honneur de vous saluer. »

Ainsi répond le plus souvent aux séduisantes invites de M. Pottier l'électeur sensé et pratique de notre beau canton.

C'est pourquoi le candidat de la sous-préfecture commence à ne plus être aussi sûr de son élection, et pourquoi il multiplie ses visites et des démarches auprès des habitants du pays. Espérons qu'elles seront inutiles, et que nous garderons notre excellent conseiller général, dont M. Pottier peut, il est vrai, prendre la place, mais qu'il est incapable de remplacer avantageusement.

Recevez, etc.

Un électeur du Saumurois.

P. S. — J'apprends une bien singulière histoire, qui se serait passée à Vivy, l'une des communes du canton. On y aurait mangé des fouaces et bu du vin blanc dans des conditions particulièrement intéressantes. A bientôt des détails, s'il y a lieu.

LE CRIME DES BRUYÈRES

PAR JEAN RIVAL

Il entendit alors, l'un après l'autre, les domestiques de la comtesse et ceux de madame Fournier, les gens du village qui étaient en rapport avec le château. Tous firent la même deposition : le mariage de Maurice et de Claire semblait décidé ; tout le monde savait que Frédéric aimait la jeune fille et en était fort jaloux.

M. Dartey fit revenir le prévenu.

— J'ai entendu tous les témoins, lui dit-il, et de leurs dépositions se dégage un ensemble de renseignements et de faits qui me permettent de vous retracer la scène du crime telle qu'elle a dû se passer. Vous étiez le soir chez M. Fournier ; vous en êtes sorti à dix heures précises. De son côté, Vatin avait vu mademoiselle Claire et avait acquis la certitude qu'elle ne l'aimerait jamais et que vous étiez son rival heureux. Il était allé dans le bois dans l'intention évidente de se suicider, mais

vous rencontrant comme vous rentriez chez vous, et cédant à la jalousie qu'avait fait naître en lui la nouvelle de votre mariage avec mademoiselle Fournier, il vous a dit sans doute quelques paroles peu respectueuses, injurieuses même. Dans un moment de colère, vous vous êtes jeté sur lui ; il s'en est suivi une lutte au cours de laquelle les légères blessures de votre main. Alors, ne sachant plus ce que vous faisiez, vous avez tiré votre couteau et frappé votre adversaire.

Maurice écoutait avec stupeur, soutenant franchement le regard aigu du juge d'instruction. Quand celui-ci s'arrêta :

— Je vous répète, monsieur, dit le jeune homme, que je n'ai pas vu Frédéric depuis le moment où j'étais allé avec lui chez M. Fournier ; je vous répète que je ne portais jamais ce couteau sur moi, que j'ai pris un autre chemin pour rentrer, que les égratignures dont vous parlez ont l'origine que je vous ai indiquée et que je suis complètement innocent du crime dont on m'accuse.

— Il est de mon devoir, répondit M. Dartey, de vous faire observer encore une fois que ce système de dénégations ne peut aucunement vous sauver. Si vous avez commis ce

crime dans les conditions que je suppose, mieux vaudrait l'avouer. Vous avez rencontré Vatin, il vous a insulté ; emporté par la colère, vous avez perdu la tête, vous l'avez frappé, sans avoir l'intention de le tuer. Dans ce cas, remarquez que vous n'êtes plus accusé d'assassinat, mais seulement d'homicide involontaire.

— Je vous jure, interrompit Maurice avec impatience, je vous jure que je suis innocent !

— Dans ce cas d'homicide involontaire, continua imperturbablement le juge, il n'y a qu'une charge grave contre vous : c'est votre acharnement sur le cadavre. Quel intérêt aviez-vous à défigurer ce malheureux ? Cet acte-là dénote une violence peu commune et empêchera sans doute qu'on vous accorde le bénéfice des circonstances atténuantes. Vous auriez mieux fait d'abandonner simplement le cadavre, ce qui eût permis d'écarter l'idée de préméditation.

— Ah ! de grâce, monsieur, laissons cela ! s'écria le jeune homme, poussé à bout. Que faut-il donc faire pour vous convaincre ? Je vous répète que je suis innocent ; je jure sur l'honneur que je n'ai même pas vu Frédéric

École d'application de Cavalerie

CONCOURS DE 1892

Voici la liste, par ordre alphabétique, des candidats à l'emploi d'aide-vétérinaire stagiaire ayant composé dans les villes de Paris, Lyon, Toulouse et Alger, admis à subir les épreuves orales le 8 août prochain, au ministère de la guerre, à Paris :

MM.

Beurié, Blanchard, Blin, Boisse, Cahuzac, Castinet, Causse, Chaptal, Chollet, Combes, Feuillard, Floquet, Gagne, Garnier, Girard, Guillaumin, Huguier, Lafon, Le Pautrémat, Matrat, Penez, Portet, Rollet, Rousselot, Salles, Sergent, Soumy, Sonriau, Tasset, Théard, Thin, Treuvelot, Trintignan, Tricard, Vairon, Vergne, Vignon.

NOTA. — Les candidats ci-dessus indiqués qui n'auraient pas obtenu leur diplôme en fin d'année dans les écoles vétérinaires ne seront pas admis à subir les épreuves orales.

M. Marc Leclerc, ancien élève de l'Institution Saint-Louis, et fils aîné du colonel Leclerc, a été reçu au baccalauréat ès-lettres devant la Faculté de Rennes.

LA CARABINE 1890

La gendarmerie départementale et la cavalerie de la garde républicaine viennent de recevoir la carabine dite « de gendarmerie modèle 1890 » ; l'ancien armement leur sera retiré le 15 août prochain.

La nouvelle arme comporte une épée-baïonnette dont seront seuls pourvus les gendarmes à pied. Sa longueur totale est de 943 millimètres sans la baïonnette et de 1 m. 465 avec la baïonnette ; son poids est, sans la baïonnette, de 3 kil. 100 quand elle n'est pas chargée et de 3 kil. 195 quand elle contient un chargeur garni de trois cartouches. Elle pèse donc 100 grammes de plus que la carabine de cavalerie et 120 grammes de plus que la carabine de cuirassier.

L'épée-baïonnette, semblable à celle que porte l'infanterie, est à lame quadrangulaire et pèse 675 grammes, fourreau compris.

La carabine de gendarmerie modèle 1890 est du calibre de 8 millimètres et tire la cartouche Lebel. Les cartouches sont réunies d'avance en chargeurs.

Ajoutons que, dans les prises d'armes, les gendarmes à cheval porteront la carabine à la grenadière.

LES PROCHAINES ASSISES

Nous avons publié hier le rôle des assises qui s'ouvriront lundi prochain à Angers. On avait annoncé que le sieur Tessier, le parricide d'Ingrandes, et la femme qui a tué ses trois en-

Vatin ce soir-là. Je n'ai donc à faire aucun aveu.

Le juge fit un geste d'incrédulité et sembla renoncer à tirer de l'accusé une réponse plus concluante.

— Alors, dit-il sèchement, veuillez signer votre interrogatoire.

VIII

On venait de ramener Maurice dans sa cellule.

Dès qu'il fut seul, il se laissa tomber comme une masse sur son lit et demeura inerte.

C'en était fait, il était condamné.

Et, abattu, il se mit à revivre ces heures d'angoisse et de tortures qu'il venait de passer. Il se voyait assis au banc des accusés, sur le pilori devant une foule curieuse et cruelle, avide d'émotions violentes et malsaines. Il entendait encore la voix aigre et mordante de l'avocat général qui, représentant la vindicte publique, avec une logique implacable soutenait l'accusation, étayant preuves sur preuves et l'accablant de son éloquence indignée.

A tout ce qu'on avançait contre lui, il n'avait pu rien répondre. Aucun témoin à décharge n'était venu déposer en sa faveur ; il n'avait pu

faits, seraient probablement traduits devant les assises à cette session.

Nous apprenons, dit le *Patriote*, que la chambre des mises en accusation a rendu un arrêt ordonnant que l'état mental des deux accusés soit soumis à l'examen d'un médecin. C'est M. le docteur Faillé, médecin de la prison, qui a été commis.

La prochaine session présentera peu d'intérêt; de vulgaires vols qualifiés et d'inévitables attentats à la pudeur.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Une journée au bord de la mer

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours le samedi 6 août, à 8 h. 47 du soir.

Le train prendra des voyageurs au départ de Tours et à toutes les stations intermédiaires comprises entre Tours et Ancenis inclusivement.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic et Guérande.

Prix des places, aller et retour:

De Tours à Angers exclu : 2^e classe, 9 fr. ; 3^e classe, 6 fr.

D'Angers inclus à Ancenis inclus : 2^e classe, 6 fr. ; 3^e classe, 4 fr.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu le dimanche 7 août, à 8 h. 30 du soir, pour arriver à Tours le lundi à 4 h. 40 du matin.

La distribution des billets commencera le mardi 2 août.

La Compagnie ne disposant que d'un nombre de billets limité, la délivrance pourra cesser le vendredi soir 5 août.

VIHIERS. — *Un lâcher de pigeons.* — Le Messenger Angevin a fait, dimanche dernier, à Vihiers, un grand lâcher d'entraînement de pigeons voyageurs militaires par l'intermédiaire de M. Lafuie, chef du matériel de la Société.

M. Lafuie a prononcé les paroles suivantes :

« Mesdames et Messieurs,

» Je vois avec plaisir que vous vous intéressez à nos jeunes messagers.

» Je profite de la circonstance pour vous demander votre protection pour eux. Ce sont des soldats, ce sont des français, et pour nous, colombophiles, le plus beau jour de notre vie, sera celui où nous pourrons les lâcher sur les places de Metz et de Strasbourg. »

Le lâcher a obtenu le succès le plus complet; partis à 8 h. 40, un grand nombre de pigeons étaient à leur colombier à neuf heures moins un quart.

TOURS. — *Les obsèques de M^{me} Croué.* — Hier, à midi et demi, un grand nombre de per-

sonnes étaient réunies dans l'église de Saint-Pierre-des-Corps pour assister aux obsèques de M^{me} Croué, l'une des malheureuses victimes de la catastrophe de Saint-Gervais.

Beaucoup de monde à cette cérémonie.

M. Elie Croué conduisait le deuil.

On a admiré l'énergie que le malheureux époux a montrée durant cette pénible cérémonie. La douleur, qui était peinte sur ses traits, était partagée par les nombreux amis, qui avaient tenu à accompagner Mme Croué jusqu'à sa dernière demeure.

Accident de voiture. — Lundi soir, M. de Mimorin suivait la rue du Cluzel, dans une charrette attelée d'un poney et ayant à côté de lui son groom, quand, à l'intersection de la rue George Sand, il fut pris en écharpe par une grosse voiture, arrivant à une allure vive et dont le conducteur ne tenait pas même ses rênes.

Voiture et cheval furent projetés sans dessus dessous.

M. de Mimorin fut projeté à plus de dix mètres du poney pendant que son groom, pris sous la voiture renversée, poussait des cris effrayants; le cheval terrifié essayait de se relever, et à chaque fois était rabattu par la voiture renversée.

Grâce au sang-froid incroyable de M. de Mimorin qui, d'un bond, se précipita sur la tête du cheval et de tout son poids, immobilisant l'animal, le tint terrassé jusqu'à ce qu'on ait pu retirer le jeune cocher et délester le poney, un grave accident a pu être évité.

M. de Mimorin et son groom en ont été quittes pour de nombreuses et fortes contusions, mais la petite charrette a été brisée.

AFFAIRE WILSON

Il n'y a pas d'appel pour l'affaire Wilson. Plusieurs de nos confrères avaient annoncé que les deux condamnés, MM. Wilson et Leroux, avaient interjeté appel: c'était inexact. Le délai légal expirait avant-hier et il n'y a pas eu la moindre démarche à ce sujet.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 25 juillet. — Raymonde-Marcelline-Marguerite Baufaucher, rue du Temple.

TRIBUNAUX

L'affaire Bellacoscia

Lundi se sont déroulés, devant la Cour d'assises de la Corse, les débats de l'affaire Bellacoscia. On sait que Antoine Bonelli, dit Bellacoscia, s'est constitué prisonnier dernière-

ment, après avoir tenu le maquis pendant de longues années, pour échapper aux recherches dont il était l'objet.

La liste des crimes pour lesquels il a été frappé, par contumace, de peines variant entre deux ans de prison et la peine capitale, est longue.

On n'y relève pas moins de trois condamnations à mort. Mais il y a prescription pour la plupart des arrêts rendus. Aujourd'hui, Bellacoscia n'a à répondre que de la condamnation à mort prononcée contre lui le 7 décembre 1880, pour tentative de meurtre sur des gendarmes.

Dès neuf heures du matin, une foule nombreuse, qui voulait voir l'accusé, stationnait sur le parcours qu'il devait suivre et sur le perron du Palais de Justice.

A dix heures et demie, Bellacoscia, escorté d'un piquet de gendarmes et suivi d'un grand nombre de curieux, a quitté la prison.

Le siège du Ministère public est occupé par M. Angeli, avocat général. M^e de Montera assiste l'accusé.

Bellacoscia, vêtu d'un vêtement en velours à grosses côtes et d'une chemise en couleur, est impassible, au milieu des deux gendarmes qui le gardent. Il regarde parfois le public et d'un mouvement de main nerveux agite sa longue barbe blanche.

Interrogé sur son identité, Bellacoscia répond :

« Je me nomme Bonelli; je suis âgé de 66 ans et je suis né à Bocognano. »

Le greffier donne ensuite lecture de l'acte d'accusation.

Six témoins à charge et deux à décharge sont entendus.

Les débats n'ont donné lieu à aucun incident particulier; ils ont été clos à cinq heures.

Les questions posées au jury sont au nombre de douze; elles se rapportent toutes à la tentative de meurtre commise contre le brigadier Usciat et les gendarmes qu'il avait sous ses ordres.

Le verdict du jury est négatif sur toutes les questions.

En conséquence, la Cour prononce l'acquiescement d'Antoine Bonelli, dit Bellacoscia.

Cette décision est accueillie par quelques applaudissements.

L'accusé, mis en liberté, ne témoigne aucune émotion.

Plus de deux mille personnes attendaient l'accusé à la sortie.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 27 juillet 1892.

Le marché s'anime à mesure que la liquidation approche, la spéculation à la baisse compte sur des livraisons de 3 0/0 Nouveau qui n'auront probablement lieu que dans de faibles quantités.

résultat, sinon à pis encore. Non, il ne se sentait plus la force de lutter. Une pensée dominait en lui, obsédante: il était déshonoré! Son nom, le nom glorieux et vénéré de son père, ce nom qu'il portait si fièrement, qu'il s'était juré d'illustrer à son tour, ce nom était flétri à jamais! Toutes les bouches, tous les journaux le couvraient à cette heure d'outrages, et le répétaient avec horreur.

(A suivre.)

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.
P. ANDRIEU
EAU DE VIE BLANCHE
Pour Fruits
Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.
Marmande 42 degrés... 1.50 le litre
Montpellier 45 — ... 1.75 —
Armagnac 50 — ... 2.00 —
Verre compris.
Par quantité de 6 litres:
Bonification de 10 c. par litre.

Le 3 0/0 recule à 98.42 et le 4 1/2 se maintient à 106.15.

La détente dans les rapports politiques et commerciaux que l'on entrevoit depuis l'arrivée de M. Rössmann, le nouvel ambassadeur d'Italie, a donné à la Rente Italienne une fermeté nouvelle à 90.57. L'Extérieure s'inscrit à 63.546. Le Nouveau Russe cote 78.05 et l'Orient 66.65.

La Banque de France se traite au comptant à 4,245 fr. Le Crédit Foncier est à 4,086; la Nouvelle Communale 1892 fait 4.25 de prime. La Banque de Paris s'inscrit à 640 fr. La Société Générale est en progrès nouveau à 468.75. Le Crédit Lyonnais est en nouvelle avance à 790.

Les Chemins Economiques cotent 415 fr.

Informations financières. — En vertu d'un vote émis à l'assemblée officielle des secrétaires de l'Assurance financière qui a eu lieu le 25 courant, un pourvoi va être formé contre l'arrêt de la Cour de Paris qui a mis hors de cause les administrateurs, le censeur, les agents de change et le notaire de la société.

La Part Fulminite est l'objet de demandes très actives au prix de 50 fr. Le syndicat dont nous avons annoncé la constitution doit commencer ses achats dans les premiers jours d'août, époque à laquelle on présume que la chambre syndicale des agents de change aura admis ce titre à la cote officielle.

FAITS DIVERS

UN VÉTÉRAN DU PREMIER EMPIRE

M. Rivaud, préfet du Rhône, a visité ces jours-ci le père Vivien, le doyen de l'armée, actuellement pensionnaire de l'Hospice des vieillards, à Lyon.

Le père Vivien est né à Lyon en 1786 le 28 juillet; il a donc 106 ans. Il est médaillé de Sainte-Hélène. Il a suivi Napoléon en Egypte; il a traversé le Saint-Bernard avec lui et est entré à ses côtés à Milan.

Le père Vivien a fait 22 campagnes. Il a combattu sous le maréchal Soult, en Espagne. Il a reçu à la Bérésina cinq blessures dont une balle à la jambe, laquelle n'a jamais pu être extraite. Enfin, à Waterloo, il faisait partie de la garde impériale, sous les ordres du général Cambronne.

Le père Vivien est encore assez vert. Questionné par M. Rivaud sur son état de santé, le père Vivien a répondu: « Je n'ai jamais été malade, je n'ai aucune infirmité, j'espère vivre cinquante ans encore ».

LE MONDE ILLUSTRÉ

43, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 30 juillet 1892

GRAVURES

MARINE, la Vie à bord: La journée du Marin, Exercice du sabre. — L'école des signaux.

PORTRAITS (Nécrologies): M. Léon Cladel, homme de lettres. — M. Journault, sénateur.

DÉPARTEMENTS, Saint-Cloud: Ruines du Château. — Vue de la Cour d'honneur.

DÉPARTEMENTS ILLUSTRÉS: Le Puy-de-Dôme. — MODE: La Mode en juillet 1892. — Le Lawn-Tennis.

ITALIE: Eruption de l'Etna. — BEAUX-ARTS, tableau de Aranda: Une Arrestation en Espagne.

TEXTE

CHRONIQUES: Le Courrier de Paris, par Pierre Véron.

DÉPARTEMENTS ILLUSTRÉS: Le Puy-de-Dôme, par Perducet; La Vie à bord, par un Marin; Musique, par A. Boissard.

ACTUALITÉ: L'Observatoire du Mont-Blanc, par G. Lenôtre.

LA MODE: par Ludka, etc., etc.

Nouvelle en cours de publication: *Dimanche d'Automne*, par André Monselet.

Explication des gravures, Echecs, Rébus, Récréations de la famille, Bibliographies, etc.

En supplément: *Tante Berceuse*, roman par Jules Mary, Illustrations de G. Vuillier.

Le numéro: 50 centimes.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

invoker aucun alibi; tout enfin s'était tourné contre lui, et, seul contre tous, il s'était vu bientôt dans l'impossibilité d'établir son innocence.

Et jusqu'au fond de sa prison, cette voix le poursuivait, la voix de ce magistrat qui, deux heures durant, l'avait écrasé de ses apostrophes déclamatoires. Des phrases entières de ce terrible réquisitoire lui bourdonnaient aux oreilles, la dernière surtout qui concluait à la peine de mort.

Son défenseur avait sans doute tiré de la cause tout le parti possible. Mais en l'écoutant, il avait senti que tous les arguments dont se servait l'avocat ne détruisaient que médiocrement ceux du ministère public. Et pendant toute cette longue plaidoirie, il avait souffert, en proie à un découragement profond, devant bien qu'il était irrémédiablement perdu. Puis il avait cru devenir fou pendant l'interminable délibération du jury. Sa tête brûlait; il se demandait s'il n'était pas le jouet de quelque horrible cauchemar. Il ne trouvait plus la force de penser. Lui qui jusque-là n'avait pas connu, pour ainsi dire, le malheur, il demeurait sans courage sous ce coup inattendu qui le terrassait. Pendant longtemps le

sentiment de son innocence et sa confiance juvénile l'avaient soutenu. Il avait espéré naïvement que la vérité finirait par se faire jour, que le meurtrier serait découvert ou dénoncé, qu'il serait, lui, rendu à la liberté. Mais non! il s'était trompé. Personne n'ajoutait foi à ses protestations, à ses serments, et pourtant jamais le mensonge n'avait souillé ses lèvres.

Après la lecture du verdict, les gendarmes l'avaient ramené devant la cour. Il lui avait semblé à ce moment que son cœur cessait de battre. Puis le président avait lu, d'une voix calme et monotone, un arrêt longuement motivé dont Maurice n'avait saisi que les derniers mots qui paraissaient lui arriver de très loin, comme dans un rêve: circonstances atténuantes... vingt ans de travaux forcés...

La salle s'était vidée; on l'avait ramené dans sa prison, et maintenant il était là, tout seul, et songeant profondément.

C'était fini, bien fini! Son avocat lui avait fait signer aussitôt son pourvoi en cassation, mais il ne conservait aucun espoir. D'ailleurs, il redoutait de passer une seconde fois par ces horribles anxiétés, par ces lenteurs exaspérantes qui n'aboutiraient en somme qu'au même

Etude de M^e LELIEVRE, notaire à Saumur.

A ADJUGER

En l'étude et par le ministère de M^e LELIEVRE, notaire à Saumur, Le SAMEDI 13 AOUT 1892, à midi, EN DIX LOTS

1^o Neuf Parcelles de Terre Et Vigne

Sises au Petit-Puy, commune de Saumur, et à Dampierre, d'une contenance totale d'environ 45 ares.

2^o ET UNE MAISON

Sise au Petit-Puy, commune de Saumur.

Pour les désignations et les mises à prix, voir les affiches; et, pour tous renseignements, s'adresser audit M^e LELIEVRE, notaire.

A VENDRE DE SUITE

Une Bonne Jument

10 ANS

Se monte et trotte bien, taille 1 m. 65, baie cerise légèrement en tête, provenant de la Gendarmerie.

S'adresser à M. LAVALT, à Montreuil-Bellay. (000)

Changement de Domicile

M. REYÈCHE, matelassier, autrefois rue Saint-Nicolas, est maintenant domicilié, 40, rue du Temple.

A LOUER MAISON

Rue de Bordeaux, 15, Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'École de cavalerie. Avec beau jardin bien arrosé et service d'eau de Loire. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement Ou pour la Saint-Jean prochaine Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour. S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

Appartement au 1^{er} étage

A LOUER

Présentement Rue Nationale, 24. S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT, qui l'habite. (426)

VÉRITABLE EXTRAIT de VIANDE LIEBIG
Indispensable pour préparer à tout moment potages, sauces, légumes et autres mets. Cet extrait se conserve indéfiniment. Se méfier des imitations. Régler la signature LIEBIG en encres bleues sur l'étiquette de chaque pot.

A VENDRE

Petite MAISON

A L'AMIABLE Avec JARDIN bien arrosé Contenant 500 mètres carrés environ. S'adresser au bureau du journal.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles et tombent-ils? Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs et Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. ENTREPOT: 22, rue de l'Échiquier, PARIS. Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations. Se trouve, à Saumur, chez: M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean; M. MASCHET, rue Saint-Jean; M. RENÉ, rue Saint-Jean; M. PICHARD, rue Nationale; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

UNE FEMME connaissant la cuisine demande une place de domestique ou pour faire des journées. Il y a de très bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME finissant ses classes demande une place pour être groom et apprendre à être valet de chambre. S'adresser au bureau du journal.

A SAINTE-GENEVIEVE

Capisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre: 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre on donne gratis un Nouet

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50. Citronnade rafraîchissante et très hygiénique: le litre 3 fr. 50; le 1/2 litre 2 fr. Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 3 fr. 75. Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix: Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 JUILLET

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CREDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)		
3 0/0	98 45	ACTIONS	Nord	1875	394 75	Compagnie parisienne du Gaz	521	
3 0/0 1891	98 90	Banque de France	Orléans	1569	488	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	388 50	
3 0/0 amortissable	98 90	Banque d'Escompte	Ouest	1077 50	479 50	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	25 25	
4 1/2 1883	106 20	Comptoir national d'Escompte	Compagnie parisienne du Gaz	1450	432	6 0/0 2 ^e série	25	
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	Transatlantique	583	422 50	obligations à lots	87 50	
Oblig. 1855-60 3 0/0	552 50	Crédit Industriel et Commercial	Canal de Panama	20	472	Suez 5 0/0 remboursable à 500	623	
1865 4 0/0	541	Crédit Lyonnais	Suez	2725	FONDS ÉTRANGERS			
1869 3 0/0	422 50	Crédit Mobilier	VALEURS ÉTRANGÈRES		Est 3 0/0 anc. r. à 500	459	Emprunt russe 1862 5 0/0	96 60
1871 3 0/0	410	Dépôts et Comptes courants	Autrichien 4 0/0 or	97 70	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	463	1889 4 0/0	96 60
1875 4 0/0	538	Société Générale	Dette d'Égypte 6 0/0	99 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	463	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	95 60
1876 4 0/0	538	Est	Extérieur 4 0/0 or	63 30	Nord 3 0/0 r. à 500	470	2 ^e	95 60
1886 3 0/0	409 50	Paris-Lyon-Méditerranée	Hongrie 4 0/0 or	93 55	Orléans 3 0/0 r. à 500	465 75	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
Bons de liquidation	—	Midi	Italie 5 0/0	90 60	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	463	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	442

CHEMINS DE FER --- 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6		9 34	10 12	2 48	9 41	10 12
Château-du-Loir			12 20	1 58	6 37	12 30	1 10
Noyant-Méon	11 20		1	3 8	7 40	1 15	5 56
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49		6 6
Vernantes	11 43			3 30	8		6 16
Blon	11 54			3 41	8 10		6 26
Vivv	12 2		1 28	3 49	8 17		6 33
SAUMUR (Orl.)							
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41		7
SAUMUR (État)							
(arrivée)	12 39			4 35	8 52		7 12
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32		6 50
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43		7 2
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49		7 8
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56		7 16
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3 7 40
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 51	10 10	2 52	3 19 8 24
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39	11 40
Saintes			6 24	11 59		6 22	2 21
Bordeaux			9 56	4 22		9 3	4 56

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Semi direct	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux			5 40		8 25		12 30	3 40	
Saintes			7 12	9 9	11 40		4 55	7 14	
Niort	5 25		9 42	10 51	2 7	2 36	8 23	7 48	9 15
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 13	10 12 11 18
Montreuil-Bellay	9 40	6 56			2 39	5 4	5 48	9 28	10 34 11 40
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 36	
Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25		9 41	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31	Mixte matin		3 5		6 14		
SAUMUR (État)									
(arrivée)	10 23	7 46			3 16		6 26	9 55	
(départ)		7 25	11 5		2 54		6 5		
Nantilly (départ)		7 36	11 15		3 6		6 16		
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)		7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24		11 1 12 7
(départ)		7 57	11 35	1 39	3 18	5 6	6 29		11 7 12 16
Vivv		8 11	11 49		3 30	5 57	6 43		
Blon		8 20	11 58		3 36	6 6	6 52		
Vernantes		8 33	12 11		3 49	6 19	7 6		
Linières-Bouton		8 46	12 23		4	6 31	7 18		
Noyant-Méon		9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31		11 44
Château-du-Loir		10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48		12 33 1 39
Chartres		2 17		5 56	9 46	12 4	12 45		3 33 4 44
Bordeaux		5 55		7 30	11 20	2 27	3 5		5 10 6 15

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Omn. matin	Direct	Expr. matin	Omn. soir	Omn. matin	Expr. soir	Mixte matin	Expr. matin	Expr. soir
Paris (départ)	11 20	12 20	9 25	11 45	11 5	8 25	12 45	11 20	
Tours (départ)	5 43	8 45	1 20	4 51	7 15	11 57	10 40	2 30	
Langeais	6 21	9 30	2 10	5 46	8	12 40	11 35	3 30	
Port-Boulet	6 52	10 7	2 35	6 18	8 37		12 17	3 50	
Varennes	7 3	10 19		6 29	8 49		12 39		
Saumur (arrivée)	7 14	10 32	2 54	6 40	9 2	1 12	12 57	4 5	
(départ)	7 22	10 42	3	6 49	9 8	1 16	1 30	4 9	
Saint-Martin	7 34			7 1	9 22		1 47		
Saint-Clément	7 40			7 7	9 29		1 56		
Les Rosiers	7 48			7 14	9 37		2 5	4 38	
La Méritré	7 59	11 43	3 25	7 24	9 47	1 36	2 20	4 38	
Angers (arrivée)	8 41	11 53	3 54	8 6	10 36	1 58	3 21	4 57	
Nantes (arrivée)	11 14		5 52	1 19	3 50	6 13	6 16		

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31			
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5			
Chinon	9 4	1 5	7 29	7 41	4 35	9 3
Port-Boulet				8 8	4 58	9 45
Saumur				9 4	7 6	10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25	
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52	
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36	
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15	
(départ)	6 50	9 27	4 5	8 10	39
le Vandelay	7 2	9 29	4 30	5 19	10 50
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8
Martigné	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 31
le Vandelay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54
(départ)	7 38		1 31	2 6	9 22
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 13
Moncontour	8 56		6 10	3 13	10 44
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 8